CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONDEVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2026

PROCES-VERBAL AFFICHAGE

L'an deux mille vingt-six, le treize novembre, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville, se sont réunis à 16 H 00 dans la salle des commissions, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le six novembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :	ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Hélène BURGAT à partir du point n° 3 dossier n° 3	
Mickaël MARIE	
Fanny ZUNDT-TAHON	
Alexia ATCHRIMI à partir du point n°1	
	Nicolas CHAMPION
Véronique CLIQUET	
Maurice DESPLANCHES	
Stéphane DUPONT	
Murielle DUVET	
	Joël PILLU
Thierry TAVERNEY	

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article R123-23 du CASF, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Monsieur le Vice-Président procède à l'appel des membres du conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Monsieur le Vice-Président remercie les membres présents.

Madame DUVET demande s'il serait possible de transmettre aux membres du conseil d'administration le calendrier prévisionnel des prochaines réunions du conseil d'administration du CCAS, afin que chacun puisse en être informé suffisamment en amont et ainsi anticiper les différentes échéances. Monsieur le Vice-président indique que cette demande pourra être prise en compte et que le calendrier prévisionnel des prochaines réunions sera communiqué prochainement.

Par ailleurs, Madame DUVET souhaite savoir si un professionnel de santé, notamment une infirmière, est présente au sein des services du CCAS afin de répondre aux différentes problématiques liées aux soins et de contribuer à la mise en place d'actions de prévention auprès des publics accompagnés.

Madame ZUNDT-TAHON précise qu'à ce jour, aucun professionnel de santé n'est directement intégré aux équipes du CCAS. Elle souligne toutefois que la coordinatrice santé et développement social local de la Ville dispose des compétences nécessaires pour mener des actions de prévention. Dans ce cadre, elle bénéficie de formations régulières auprès des instances de promotion de la santé ainsi que de l'Agence régionale de santé (ARS), afin d'actualiser ses connaissances et de développer les actions à destination de la population.

Elle ajoute que la responsable du Service Autonomie à Domicile (SAD) travaille en lien étroit avec les professionnels de santé intervenant auprès des bénéficiaires. Ainsi, lorsque les aides à domicile identifient ou signalent une difficulté concernant l'état de santé ou les besoins d'un usager, la responsable du service peut solliciter les professionnels concernés afin d'apporter une réponse adaptée à la situation.

Enfin, Madame ZUNDT-TAHON rappelle qu'il existe une réelle proximité et une collaboration avec les différents acteurs de santé présents sur le territoire communal. Dans cette continuité, une rencontre entre le CCAS et les acteurs de santé de la Ville est envisagée en 2027. Ce temps d'échange aura pour objectif de partager les constats et les problématiques rencontrées par la population mondevillaise, de favoriser une meilleure coordination entre les intervenants et d'identifier les éventuelles actions de prévention qui pourraient être développées conjointement, en réponse aux besoins repérés sur le territoire.

Par ailleurs, Madame ZUNDT-TAHON précise que l'EHPAD La Source a également répondu à un appel à projets visant à obtenir la labellisation en tant que Centre de ressources territorial (CRT). Si la candidature de l'établissement est retenue, ce dispositif constituera un levier important pour renforcer les partenariats et développer les collaborations avec les services du CCAS. Il permettra notamment de favoriser le travail en transversalité entre les différents services, de mutualiser les compétences et les ressources et de mieux coordonner les accompagnements proposés aux personnes âgées du territoire.

Madame ATCHRIMI arrive en séance.

► Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2026

Monsieur le Vice-Président demande aux membres présents s'ils ont des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration **APPROUVE A l'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil d'administration du 2 octobre 2026.

► Point n° 1 : Contrat de service entre le CCAS et normand'e-santé pour la mise en place d'une messagerie sécurisée compatible MSSANTE

NeS en tant que GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) est une structure de coopération, à but non lucratif, qui accompagne ses adhérents dans la réalisation de leurs projets numériques en santé. Dans le cadre de ses missions de Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) pour la Normandie, NeS est la maîtrise d'ouvrage de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale et régionale en matière de e-Santé.

Son objectif, d'intérêt public, est de mener à bien avec le soutien des pouvoirs publics, en particulier l'ARS de Normandie, la stratégie nationale en matière de santé numérique qui se décline autour des principes de continuité et de qualité des soins, de respect des droits des patients, de traçabilité des interventions et de renforcement des processus d'évaluation.

Dans ce cadre, le CCAS s'est doté en 2025, pour le service autonomie à Domicile, d'un logiciel avec une solution DUI (dossier usager informatisé) afin d'être conforme au Ségur du numérique.

Le Ségur du numérique est un programme national pour le secteur médico-social afin d'accélérer la transformation numérique du secteur. L'objectif de ce programme est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner :

- Développer les usages numériques pour faciliter le quotidien des professionnels.
- Décloisonner les secteurs sanitaire, hospitalier, ambulatoire et médico-sociaux en renforçant la coopération.
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des usagers.

Parmi le socle commun minimum de services numériques en santé, la mise en place de messageries sécurisées de santé a pour objet de sécuriser et faciliter les échanges avec les usagers et entre les professionnels du secteur social et médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.

Ainsi la messagerie sécurisée de santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels sont habilités à partager des données de santé. Cette messagerie facilite et sécurise les échanges interprofessionnels. Elle permet également de protéger les données de santé des usagers et la responsabilité des professionnels.

L'adhésion à Normad'e-Santé (NeS) permettra au CCAS de bénéficier d'un contrat MSS afin de déployer la messagerie sécurisée pour le service autonomie à domicile.

À la suite d'une interrogation de Madame DUVET, il est précisé que le Service Autonomie à Domicile (SAD) ne dispose d'aucune donnée médicale concernant les bénéficiaires accompagnés. Le service utilise uniquement une messagerie sécurisée permettant d'échanger avec les professionnels de santé intervenant auprès des bénéficiaires, lorsque cela s'avère nécessaire. Ces échanges portent exclusivement sur les problématiques liées à la perte d'autonomie et aux besoins d'accompagnement des personnes, afin de faciliter la coordination des interventions et d'adapter les aides apportées. Il est ainsi précisé que cette messagerie n'a pas vocation à transmettre ou à consulter des données médicales relatives aux bénéficiaires.

Le Conseil d'administration **APPROUVE A L'UNANIMITE** la signature du contrat de service entre le CCAS et Normand'e-sante.

► Point n° 2 : Compte rendu des décisions prises par la Présidente du CCAS ne donnant pas lieu à débat

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente informe le Conseil administration du CCAS qu'elle a pris les décisions suivantes :

Conformément à l'article R. 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :Aides facultatives

DATE	PRESTATION ATTRIBUEE	COMPOSITION FAMILIALE	MONTANT DE L'AIDE/ DUREE
16/10/2026	Aide alimentaire	seule	80 €
21/10/2026	Aide alimentaire	seule	120 €
02/11/2026	Aide alimentaire	seule	40 €

► Point n° 6 : Examen des dossiers de secours

Monsieur le vice-président informe les membres qu'il y a trois dossiers de secours et deux demandes de bourse au permis et donne la parole à Madame LODS.

Point n°7- Communications diverses

Un abri qui sauve des vies :

L'association « Un Abri qui Sauve des Vies » a été présentée aux membres du Conseil d'administration du CCAS.
Cette association a pour vocation d'accompagner et de venir en aide aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Parmi ses principales missions figure le développement du dispositif d'abri citoyen, qui consiste à proposer des lieux d'accueil temporaires, sécurisants et solidaires aux personnes ayant besoin d'être mises à l'abri.
Ce projet repose sur la mobilisation citoyenne, l'entraide. Il vise à apporter une réponse rapide aux situations d'urgence, à rompre l'isolement des victimes et à leur permettre de retrouver un environnement protecteur, dans le respect de leur dignité.
L'association souhaite développer ce dispositif en partenariat avec la Ville et les acteurs locaux.
À ce titre, le CCAS organisera prochainement une réunion publique à destination des Mondevillais afin de leur présenter le dispositif, ses objectifs et les modalités de participation citoyenne.

***

Madame la Présidente lève la séance à 17h00.

Le Secrétaire de Séance,

Delphine LODS

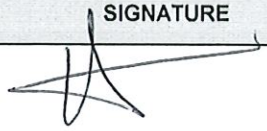
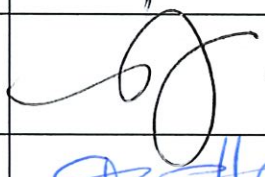
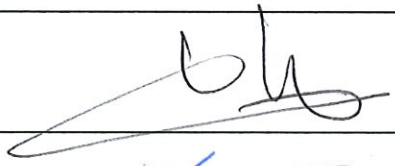
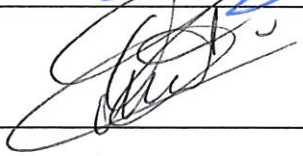
La Présidente du CCAS

Hélène BURGAT



CONSEIL ADMINISTRATION CCAS MONDEVILLE

13 NOVEMBRE 2026

NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
BURGAT Hélène	PRESIDENTE	
MARIE Mickael	VICE-PRESIDENT	
ZUNDT-TAHON Fanny	VICE-PRESIDENTE DELEGUEE	
ATCHRIMI Alexia	MEMBRE ELU	
CHAMPION Nicolas	MEMBRE NOMME AU TITRE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	
CLIQUET Véronique	MEMBRE NOMME AU TITRE DES PERSONNES RETRAITES	
DESPLANCHES Maurice	MEMBRE NOMME AU TITRE DES PERSONNES QUALIFIEES	
DUPONT Stéphane	MEMBRE ELU	
DUVET Murielle	MEMBRE ELU	
PILLU Joel	MEMBRE NOMME AU TITRE DE L'UDAF	
TAVERNEY Thierry	MEMBRE NOMME AU TITRE DES PERSONNES QUALIFIEES	